

MINISTRE DU TRAVAIL DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION
PUBLIQUE ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

MP.B.J.C./B.B.

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
TRAVAIL-DEMOCRATIE-PAIX

9

DECRET N° 06/343 du 22/02/86
MTERPPS/DGFP/DGPCE. Portant Promotion au titre de l'année
1985 des Ingénieurs-Géomètres Principaux
des cadres de la Catégorie A, Hiérarchie I
des services Techniques (Cadastré).

LE PREMIER MINISTRE,

V I S A S :

Vu la Constitution du 8 juillet 1979 ;

Vu la Loi n° 076/84 du 7 Décembre 1984 portant ratification
de l'Ordonnance n° 019/84 du 23/8/84, portant modification de certaines
dispositions de la Constitution du 8 juillet 1979 ;

Vu la Loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général
des Fonctionnaires ;

Vu l'Arrêté n° 2 087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement
sur le solde des Fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 60/90 du 3 Mars 1960 fixant le statut
commun des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques ;

Vu le Décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime
des rémunérations des Fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les ca-
tégories et hiérarchies des cadres créées par "la Loi 15/62 du 3 février
1962 portant statut général des Fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 65/170/FP-BE du 25 Juin 1965 règlementant
l'avancement des Fonctionnaires ;

Vu le Décret 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du Décret n° 62/196/FP du 5 juillet 1962 fixant
les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage
des avancements des Agents de l'Etat ;

Vu le Décret n° 84/856 du 06.08.1984 portant nomination
du Premier Ministre ;

Vu le Décret n° 85/1423 du 07.12.1985 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 85/1434 du 17.12.85 portant orga-
nisation des intérêts des Membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 84/923 du 19.08.1984 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le cir-
cuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et
révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;

Vu le Décret n° 06/342 du 22/02/86
MTERPPS/DGFP/DGPCE portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année
1985 de certains Ingénieurs-Géomètres Principaux des cadres de la caté-
gorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Cadastré).

Vu le Décret n° 62/197/FP du 5.7.62 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires;

LE PREMIER MINISTRE

.../...

D.C.T.

D.G.B.

D.C.F.

M. P. O. U. I.

ARTICLE 1er. - Sont promus aux échelons ci-après au titre de l'année 1985, les Ingénieurs-Géomètres Principaux des cadres de la catégorie A, Hiérarchie I des services Techniques (Cadastre) dont les noms suivent .CC-NE.NT.

au 3ème échelon

MBANDZA Philippe P.C. du 1er/12/1985 Cadastre DJ.MBALI

au 4ème échelon

MALELA Georges Sissy P.C. du 02/10/1985 Cadastre BRAZZAVILLE

ARTICLE 2 : Le présent Décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, LE 22 FEVRIER 1986

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale



Ange Edouard POUNDI.

Bernard CONBO M. TSIONA.

AMPLIATIONS :

- J.C.R.P.C. 1
- DGFP/DGPCE. 2
- DGB. 2
- DCF. 2
- MTPCUH. 2
- D.G.T. 2
- COMMIPCO DJ.MBALI 2
- INTERESSE 2
- DOSSIERS 2
- ARCHIVES 3
- SGG /BC. 2/22
- BST/DGPCE. 2

